

le SAPAD
Service d'Assistance Pédagogique à Domicile



19

Les
PEP
19
La solidarité en action

inspection académique
Corrèze
académie
Limoges
éducation
nationale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quand l'école va au domicile...

Un Service Gratuit
pour élèves malades ou accidentés
des établissements scolaires de la Corrèze
fruit d'un partenariat entre
l'Éducation Nationale, les PEP 19
et des mutuelles (MAE, Maif, MAIF filia).

Pour qui ?

Pour tout élève d'un établissement du département dont la scolarité est interrompue momentanément pour raison médicale (12 jours minimum - 10 jours minimum pour les adhérents MAE) et qui n'est pas pris en charge par un service de scolarisation hospitalier.

L'établissement scolaire d'origine étant le garant du projet de l'élève, la continuité pédagogique doit être assurée avec l'équipe enseignante dans le cadre de l'intervention du SAPAD.

Par qui ?

Par des enseignants de l'Éducation Nationale en activité.

Le coordinateur du service (lui-même enseignant) recherchera (et par ordre de préférence) un intervenant parmi :

- l'instituteur ou un des professeurs de l'élève, ou à défaut
- un enseignant de l'établissement, ou à défaut
- un enseignant domicilié dans le secteur géographique ou réside l'enfant, ou à défaut
- un enseignant retraité.

Comment faire ?

Enseignants, parents, travailleurs sociaux...
vous êtes confrontés à l'absence d'un élève
pour maladie ou accident,
vous devez :

1 - Vérifier si l'enfant est assuré à une mutuelle (MAE notamment).
Dans l'affirmative, vérifier auprès d'elle si la prestation est prise en
charge. Si oui, suivre ses indications. Si non, se reporter au 2.

2 - L'enfant n'est pas assuré à une mutuelle ou la garantie ne couvre
pas la prestation.

Appelez :

Service SSC Les PEP 19
23, rue Aimé Audubert - BP 23
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 01 41
Fax 05 55 20 03 01

Le signalement sera transmis à l'enseignant coordinateur, qui, en étroite collaboration avec l'enseignant de l'élève, l'enseignant intervenant, la famille, établira un projet pédagogique (ce projet sera soumis à avis médical) ainsi qu'un dossier administratif.

La prise en charge est GRATUITE pour les familles.

Pour en savoir plus sur les PEP

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze (les PEP 19), association loi 1901, reconnue d'utilité publique le 10/01/1917, est un partenaire privilégié de l'École Publique.

Les PEP s'organisent pour lutter contre les ravages et les souffrances qu'engendrent "la fracture sociale", la recrudescence de la pauvreté et la multiplication des exclusions.

À cette fin, elle a développé depuis sa création :

- *un service social et de solidarité* qui participe, au profit des enfants les plus démunis, au paiement de pension, cantine, vestiaire, séjour en classe de découverte, vacances,
- *des actions complémentaires de l'École Publique* : SAPAD, Centre de Ressources Nature Environnement de Pandrignes, Dispositif de Réussite Educative à Brive
- *la gestion d'établissements et services spécialisés* pour enfants, adolescents et adultes à besoins particuliers (IME, MAS, CAMSP, CMPP, SESSAD, CSFA, ESAT, EA, Cap Emploi, Maison Départementale des Ados, Office Social...).

Pour tout renseignement, adressez-vous à :

Service SSC Les PEP 19
23, rue Aimé Audubert - BP 23
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 01 41
Fax 05 55 20 03 01